



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 août 2017 à 20h00

(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Etaient présents :

Emeric SALLE, Dominique GALLETTI, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Dominique BRACHET, Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Philippe MICHELON ayant donné pouvoir à M. Philippe RIBUOT.

M. Paul FIGVED ayant donné pouvoir à M. Dominique GALLETTI.

Mme Magali BRECHU a été élue Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) Budget "commune" 2017 : Décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2017 "commune".

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Tarif repas

Suite à la nouvelle convention passée avec la Société Alpine de Boucherie portant sur la fourniture des repas pour la cantine scolaire et le portage des repas à domicile, le Conseil Municipal arrête les tarifs ainsi indiqués ci-dessous :

✓ Pour la cantine scolaire : 5.45 € le prix du repas pour les enfants à compter du 1^{er} septembre 2017,

✓ Pour le portage de repas : 7.85 € le prix du repas porté à domicile à compter du 1^{er} septembre 2017,

ADOpte A L'UNANIMITE



Serre Chevalier Vallée
du Laufaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



3) Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM) : Adhésion.

Les 3 communes de la station de Serre Chevalier (La salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey, et le Monétier les Bains) ont manifesté leur souhait d'adhérer à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne pour l'année 2017. Le Conseil Municipal de La Salle les Alpes confirme cette volonté et acte le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 29 200 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Administration générale

4) Prestation de service de transport sanitaire : constitution d'un groupement de commandes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les secours sur pistes sont placés sous la responsabilité du Maire. Si les secours en tant que tel ont été délégués à l'exploitant du domaine skiable, le transport des blessés à partir du Front de neige vers la structure la plus adaptée est resté à la charge des communes.

Aussi, les communes du Monétier-les-Bains, de La Salle les Alpes, de Saint-Chaffrey, de Briançon, de Puy Saint Pierre, Puy Saint André envisagent la création d'un groupement de commandes afin de passer un marché de prestations de services unique pour l'ensemble de la vallée pour les transports sanitaires de l'hiver 2017/2018.

Le Conseil Municipal décide de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de transports sanitaire dans la vallée de la Guisane pour la saison 2017/2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Motion de soutien de la ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Urbanisme

6) Terrains Philippe FORMESTRAUX : acceptation du legs.

Le Conseil Municipal accepte le legs de M. Philippe FORMESTRAUX et dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 17.01.27 du Conseil Municipal du 15 mars 2017 portant sur la même opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) Groupement pastoral Méa Cucumelle : autorisation d'occupation d'une parcelle communale - Avenant.

Le Conseil Municipal autorise l'implantation d'un abri de jour sur la parcelle communale cadastrée B 1 au lieu-dit « Montagne du Sachet », sous réserve de l'accord de Natura 2000, confirme que le Groupement Pastoral prendra à sa charge la totalité des travaux, l'entretien et une assurance en responsabilité civile annuelle pour cet équipement, dit que l'occupation de la parcelle par cet équipement est acceptée sans augmentation du montant de la location sous réserve que celui-ci soit rétrocedé à la Commune dès lors que le Groupement Pastoral Méa Cucumelle n'est plus l'exploitant de cet alpage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) Ski Connection : réalisation d'un chalet de stockage au Clot de l'Aravet.

Le Conseil Municipal accepte la pose d'un chalet de stockage par Ski Connection sur les parcelles communales D 750 et D 3138 situées au Clot de l'Aravet, pour une surface de plancher de 12.80 m², autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Mme CHARIGNON et précise que seule l'occupation hivernale du local est accordée pour un loyer annuel de 600 euros.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) Ecole du Ski Français : installation de deux tapis roulants avec galeries.

Le Conseil Municipal accepte le dépôt par l'ESF de la déclaration préalable enregistrée sous le numéro PC 005 161 17 H0 009 pour la pose de deux tapis roulants avec galerie sur la parcelle cadastrée AM 82 située au lieu-dit Pré Long et ce afin de répondre à une demande de la clientèle hivernale notamment en ce qui concerne l'exploitation du jardin d'enfant.

ADOPTE par 14 voix "Pour "et 1 abstention

10) Autorisation de défrichement : téléphérique de Serre-Chevalier.

Le Conseil Municipal autorise Serre Chevalier Vallée (SCV) à déposer une demande d'autorisation de défrichement préalablement aux travaux d'abattage des arbres situés dans la marge de recul du téléphérique de Serre-Chevalier, autorise SCV à réaliser ce défrichement sous réserve que les arbres soient restitués à la Commune et autorise SCV à examiner avec les services de l'ONF et de la DDT les mesures compensatoires les mieux adaptées au titre de l'article L 341-6 du code forestier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Un agent titulaire a été admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1ère classe. Afin d'être nommé et en application des dispositions du décret du 12 mai 2016, le Conseil Municipal décide de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de supprimer corrélativement le poste d'adjoint administratif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Le contrat pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire (lot 1) et le portage à domicile (lot 2) est conclu avec la SARL Société Alpine de Boucherie pour une durée d'une année à compter de septembre 2017, renouvelable 2 fois.

2) Le contrat de maintenance du robot du plan d'eau biotope est conclu avec HEXAGON pour une durée de 1 an pour un montant annuel de 1 438.36 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.

- M. Emile Fine interpelle les élus sur les conséquences de la décision prise par le Conseil Municipal d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 : Il s'agit d'une motion. Cela n'engage pas la Commune en quoi que ce soit.

- M. Bernard HUA appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'endettement de la Commune qui pour lui est peut être la raison des difficultés de la fusion des communes de la vallée. M. HUA est rassuré par le Maire, la Commune n'est pas surendettée, la gestion est à la prudence compte tenu des la baisse des dotations de l'Etat. Des mesures sont prises pour permettre de limiter les dépenses de fonctionnement. Il est rappelé que les projets 2017 sont impactés par les conséquences des recours intentés par certaines copropriétés concernant la facturation de l'eau.

Le Maire,
Gilles MERLI

